



République Française

Accusé de réception en préfecture
092-219200094-20230404-DEL2023-S02002-DE
Date de télétransmission : 11/04/2023
Date de réception préfecture : 11/04/2023

COMMUNE DE BOIS-COLOMBES

Séance du Conseil Municipal

du 4 avril 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le mardi 4 avril 2023 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur le Maire, suite à la convocation adressée le mercredi 29 mars 2023.

Étaient présents : M. RÉVILLON, Maire, M. VINCENT, Mme CANTET, M. BARBIER, Mme COLOMBEL, M. MAINGUY, Mme JAUFFRET, M. CHAUMERLIAC, M. LANOY, Mme DELAMARE, M. CROSNIER LECONTE, Mme MOLIN-BERTIN, M. ISABEY, Maires Adjoints ; Mme EMIRIAN, Mme DE PERIER, M. KLEIN, Mme DE PRATI, Mme ROSSIGNOL DE LA RONDE, M. SIBON, Mme LEVEQUE, M. LOUIS, Mme CATAU (à partir de 20h10), M. DUVIVIER, Mme TOUSSAINT, M. RIBEYRE, M. CLAUSSMANN, M. PRUNUS, Mme VIGNON, Mme MARTY, M. MBANZA, Mme DAHAN, M. SCHNEIDER, Mme PETIT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MARIAUD, Mme JOAQUIM BOURALY, Mme CATAU (jusqu'à 20h10).

Procurations : Mme MARIAUD a donné pouvoir à M. VINCENT.

M. DUVIVIER est désigné comme Secrétaire.

Délibération n°2023/S02/002

Objet : Approbation de l'organisation d'un concours de création de vêtements ou d'accessoires de mode avec des matériaux recyclés, qui prendra la forme d'un défilé par le Conseil Municipal des Jeunes, ainsi que de son règlement de participation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement de participation au concours ;

Considérant les actions menées par le Conseil Municipal des Jeunes et plus particulièrement sa commission environnement et écologie ;

Considérant l'intérêt de sensibiliser l'ensemble de la population à l'environnement et à la limitation de la pollution et au gâchis vestimentaire ;

Considérant que le concours « Chic et Coloré » est l'occasion pour les participants de réutiliser et de transformer des vêtements usagers de manière ludique et festive ;

Vu l'avis de la commission services à la population du 23 mars 2023 ;

Vu le rapport présenté par Madame MOLIN-BERTIN, Maire Adjoint ;

Après en avoir débattu ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

Article unique : APPROUVE l'organisation du concours de création de vêtements ou d'accessoires de mode avec des matériaux recyclés sous la forme d'un défilé et de son règlement de participation.

Délibération adoptée à l'unanimité des 34 votants.

Le Secrétaire de séance,
Conseiller Municipal,




Michel DUVIVIER

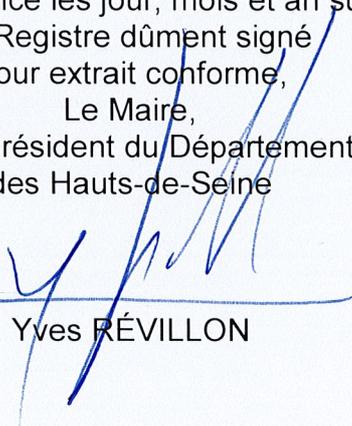
Fait en séance les jour, mois et an susdits

Le Registre dûment signé

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Vice-Président du Département
des Hauts-de-Seine


Yves RÉVILLON

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la Réception en

Préfecture le 11 AVR 2023

Et de la publication le 12 AVR 2023